

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 10 janvier 2023 à 13 h 30 en la salle "Les Ruisseaux" au 2^e étage de l'Édifice de La Matanie

Présences

M. Michel Caron, maire de Saint-Ulric
M. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre et préfet suppléant
M. Eddy Métivier, maire de Matane
M. Dominique Roy, maire de Les Méchins
M. Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité et préfet

Les membres sont tous présents. La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Andrew Turcotte. La directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ainsi que le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Recommandations aides financières
 - 3.1. FRR volet 2 - Dons et commandites (Club Optimiste de Matane - événement Opti Neige 2023)
 - 3.2. FRR volet 2 - Dons et commandites (Café LA CAISSE - événement Carnaval Brasse Brasse de Baie-des-Sables)
 - 3.3. FRR volet 2 - Dons et commandites (Association des handicapés gaspésiens de La Matanie - projet Téléthon 2023)
 - 3.4. FRR volet 2 – PDC collaboration spéciale (Épopée Gaspésienne – projet Épopée de la Matanie)
 - 3.5. MADA - Politique des aînés (Office d'habitation de La Matanie - projet Chorale des aînés)
 - 3.6. FRR volet 2 - Dons et commandites (Ville de Matane - projet Sensibilisation au patrimoine)
4. Annulation de la résolution numéro 563-10-22
5. Orientations - projet Reconnaissance des bénévoles (Ville de Matane)
6. Dépôt d'une demande d'aide financière à l'URLS pour l'organisation d'une activité "clair de lune" dans les municipalités
7. Formation d'un comité de pilotage pour la politique culturelle de la MRC de La Matanie
8. Offre de formation en pensée créative (design thinking)
9. Promotion du transport collectif pendant la semaine de relâche scolaire 2023
10. Édifice de La Matanie - Mandat renouvellement bail - 287 rue du Bon-Pasteur
11. Travaux ventilation Édifice de La Matanie - Stantec - Certificat de réception provisoire
12. Correction de la résolution numéro 508-09-22 - Soumission pour la mise à niveau de la licence du serveur S2 (accès Édifice programmation des portes)
13. COSMOSS - Modification aux contrats des d'agentes de concertation COSMOSS La Matanie et annulation de la résolution de démission (671-12-22)
14. Remplacement du représentant de la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de l'ALT Numérique Desjardins

15. Autorisation signature - Entente relative au versement d'une subvention à la MRC de La Matanie pour la mise en oeuvre d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux municipalités (criminalité) 2022-2023 et 2023-2024 du MSP
 16. Télécommunications : Service d'urgence – Partage des frais du réseau de radiocommunication commun pour l'année 2022
 17. Demande de la municipalité de Les Méchins - Relocalisation de la fibre optique du réseau Inforoute
 18. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2028 du Centre de services scolaires des Monts-et-Marées
 19. Orientations - Incubateur ovin
 20. Varia
 21. Période de questions
 22. Fermeture de la séance
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté.

RÉSOLUTION 1-01-23

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences, les membres du comité administratif sont tous présents;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE

RECOMMANDATIONS AIDES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION 2-01-23

FRR VOLET 2 - DONS ET COMMANDITES (CLUB OPTIMISTE DE MATANE - ÉVÉNEMENT OPTI NEIGE 2023)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Club Optimiste de Matane – événement Opti Neige 2023 : 1 000 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 3-01-23

FRR VOLET 2 - DONN ET COMMANDITES (CAFÉ LA CAISSE - ÉVÉNEMENT CARNAVAL BRASSE BRASSE DE BAIE-DES-SABLES)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Café LA CAISSE – événement Carnaval Brasse Brasse de Baie-des-Sables : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 4-01-23

FRR VOLET 2 - DONN ET COMMANDITES (ASSOCIATION DES HANDICAPÉS GASPÉSIENS DE LA MATANIE - PROJET TÉLÉTHON 2023)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par la directrice au développement territorial et sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Association des handicapés gaspésiens de La Matanie – projet Téléthon 2023 : 500 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 5-01-23

FRR VOLET 2 – PDC COLLABORATION SPÉCIALE (ÉPOPÉE GASPÉSIENNE – PROJET ÉPOPÉE DE LA MATANIE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Épopée gaspésienne pour le projet Épopée de La Matanie (volet plan marketing);

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet, par la directrice au développement territorial, dans le cadre du *Programme de développement des communautés (PDC) volet Collaboration spéciale* de la *Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise, à partir du FRR volet 2, une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme Épopée gaspésienne pour le projet Épopée de La Matanie (volet plan marketing);

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 6-01-23

MADA - POLITIQUE DES AÎNÉS (OFFICE D'HABITATION DE LA MATANIE - PROJET CHORALE DES AÎNÉS)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Office d'habitation de La Matanie pour son projet Chorale des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la MRC permettra de poursuivre les activités de la chorale pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT l'adéquation avec les orientations de la Politique des aînés de la MRC;

CONSIDÉRANT l'analyse favorable du projet par la directrice au développement territorial;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la contribution au projet Chorale des aînés de l'Office d'habitation de La Matanie pour un montant de 250\$ à partir du budget de la politique des aînés Municipalité amie des aînés (MADA) de la MRC de La Matanie;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 7-01-23

FRR VOLET 2 - DONNS ET COMMANDITES (VILLE DE MATANE - PROJET SENSIBILISATION AU PATRIMOINE)

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'aide financière sont étudiées en fonction des critères et conditions définis à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

CONSIDÉRANT l'analyse d'un dossier par le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme et la directrice au développement territorial et la recommandation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte de verser la commandite suivante, à partir du budget associé à la *Politique d'octroi des dons et commandites*;

- Ville de Matane – projet Balado patrimonial (sensibilisation au patrimoine) : 1 000 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les documents utiles pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 8-01-23

ANNULATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 563-10-22

CONSIDÉRANT la résolution numéro 563-10-22 concernant un mandat de conception d'outils pour le déploiement du projet "J'explore ma Matanie";

CONSIDÉRANT QUE la ressource spécialisée ne sera pas en mesure de réaliser le mandat et s'est désistée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

DE reverser le montant de 4 874,94 \$ au budget du projet "J'explore ma Matanie";

D'annuler la résolution numéro 563-10-22.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 9-01-23

ORIENTATIONS - PROJET RECONNAISSANCE DES BÉNÉVOLES (VILLE DE MATANE)

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire de la ville de Matane pour son projet Reconnaissance des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont favorables au déménagement de l'évènement annuel dans un lieu permettant de rejoindre un plus large public;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont favorables aux orientations de la Ville visant à donner une dimension supralocale à l'activité et souhaiteraient l'implication de la MRC dans la reconnaissance des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC n'a pas réservé de budget en 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a un Programme de développement des communautés permettant la conclusion de collaborations spéciales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur général adjoint et la directrice du développement territorial de la MRC soient mandatés pour l'élaboration d'un projet pluriannuel de collaboration spéciale avec la ville de Matane en vue de souligner l'engagement bénévole et les contributions remarquables au développement de La Matanie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 10-01-23

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À L'URLS POUR L'ORGANISATION D'UNE ACTIVITÉ "CLAIR DE LUNE" DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Table en loisirs de La Matanie désire sensibiliser la population à l'activité physique et faire découvrir les parcs, les sentiers ou autres infrastructures de la ruralité dont le Parcours des licornes;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, le 7 mars 2023 dans le cadre de la Semaine de relâche, une activité "Clair de lune" sera organisée dans quelques-unes des municipalités du territoire et qu'une promotion conjointe sera préparée gratuitement par la CDC Région de Matane pour promouvoir ces activités;

CONSIDÉRANT le soutien financier, maximum de 2 000 \$/MRC pour des *initiatives locales de concertation-loisir municipal et plein air*, offert par Loisir et Sport BSL;

CONSIDÉRANT QUE, jusqu'à maintenant, les municipalités suivantes ont manifesté leur intérêt : Saint-Adelme, Sainte-Félicité, Les Méchins et Saint-Ulric;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de Loisir et Sport BSL pour la réalisation de l'activité "Clair de lune" dans les municipalités;

DE prévoir un partage équitable de la subvention entre les municipalités intéressées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 11-01-23

FORMATION D'UN COMITÉ DE PILOTAGE POUR LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a entrepris une démarche importante et mobilisatrice dans le but d'adopter, d'ici la fin de 2023, une Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la prochaine année, les intervenants culturels et communautaires, les citoyens de La Matanie ainsi que plusieurs acteurs politiques et entrepreneuriaux seront interrogés afin de dresser un portrait et une cartographie de l'offre culturelle territoriale;

CONSIDÉRANT QU'une Politique culturelle est un outil de développement intersectoriel qui gravite autour d'une grande vision de mise en valeur et de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a reçu une aide financière accordée par le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme Aide aux initiatives de partenariat* pour l'élaboration d'une politique culturelle 2023-2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit créer un comité de pilotage qui, pour la MRC, accompagnera la démarche de l'élaboration du portrait au dépôt du plan d'action et aura donc pour mandat d'élaborer ladite Politique culturelle et son plan d'action;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Comité de pilotage pour la démarche d'élaboration de la Politique culturelle de la MRC de La Matanie soit formé comme suit :

Secteur municipal	Jonathan Massé, maire de Grosses-Roches – représentant nommé par la MRC Mario Hamilton, conseiller municipal, Ville de Matane – représentant nommé par la Ville Sylvie Caron, responsable de la culture et de la vie communautaire, Ville de Matane Jérémie Juare D'Arcy, agent de développement en patrimoine immobilier, Ville et MRC
Secteur culturel	Louis Audet, administrateur – Société d'histoire et de généalogie de Matane Oliver Garot, artiste conteur et musicien Andrée Gendron, administratrice – Comité culturel de St-Ulric Dominique Lapointe, directrice générale – Culture BSL Julie Bérubé, directrice – Espace F / PHOS
Secteur de l'éducation	Jérôme Forget, directeur aux affaires étudiantes – Cégep de Matane Justin Bérubé, analyste et responsable du comité culturel – CSSMM
Secteur civil	Margot Fillion, citoyenne Camille Therrien-Tremblay, citoyenne

Secteur économique	Jean-François Côté, représentant entreprise privée – Cube Noir Valérie Landry-Cayouette, représentante du secteur touristique – DEM
Secteur communautaire	Maude Ranger, directrice – CDC Sandrine Émond, agente en développement attractivité et intégration – SANAM
MRC	Vanessa Caron, directrice du développement territorial et responsable du transport Marie-Claude Soucy, conseillère en développement rural et territorial
Personnes-ressources	Marie-Amélie Dubé et Marie-Hélène Collin, chargées de projet contractuelles – LLio Lucie Dumas, chargée de projet contractuelle Line Ross, directrice générale et greffière-trésorière – MRC de La Matanie

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 12-01-23

OFFRE DE FORMATION EN PENSÉE CRÉATIVE (DESIGN THINKING)

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de développement territorial de la MRC de La Matanie travaille sur de nombreux projets et que la directrice du service souhaiterait offrir une formation permettant de favoriser une culture de l'innovation et de la transformation sociale;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé d'offrir une formation d'initiation au *design thinking* (pensée créative) en expérimentant la méthode à partir de la réalité de l'organisation;

CONSIDÉRANT QUE le *design thinking* est une approche qui permet de transformer les contraintes en opportunités, de favoriser une culture du partage et de l'idéation;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'offre de service de Marie-Andrée Roy services-conseils laquelle démarche proposée inclut la préparation et l'animation d'ateliers de formation et d'accompagnement pour une durée de 10 heures réparties sur une journée et demie de même que la préparation d'outils et de matériel pédagogique personnalisés au montant de 5 500 \$ plus les taxes applicables, les frais de déplacement et de séjour;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de faire un groupe de 12 personnes, et que l'invitation a été transmise aux agents COSMOSS et organisateurs communautaires du territoire et aux agents de développement des MRC de La Mitis et de La Matapédia, afin de partager les coûts avec d'autres organisations;

CONSIDÉRANT le budget réservé pour l'organisation d'un événement annuel de formation et/ou de réseautage et qu'il est peu probable que ce montant soit utilisé entièrement puisque des démarches sont amorcées pour compléter le groupe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'accepter l'offre de service de Marie-Andrée Roy services-conseils au montant de l'ordre de 5 500 \$, plus taxes, frais de déplacement et séjour en sus, pour l'organisation d'une formation d'initiation au *design thinking* (pensée créative) à un groupe de 12 personnes dont les cinq (5) membres de l'équipe de développement territorial de la MRC de La Matanie, à même le budget du service assumé par le FRR;

D'autoriser madame Vanessa Caron, directrice du développement territorial à signer la proposition et faire le suivi du projet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 13-01-23

PROMOTION DU TRANSPORT COLLECTIF PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE SCOLAIRE 2023

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie travaille en collaboration avec la Ville de Matane depuis maintenant plusieurs années pour promouvoir les activités pour les jeunes et les familles pendant la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QU'il y aura relâche scolaire du 6 au 10 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE la semaine de relâche est une occasion pour promouvoir le transport collectif, la catégorie de clientèle visée (parents et enfants) étant la cible principale du plan de communication du transport collectif pour 2022-2025;

CONSIDÉRANT QU'un espace sera réservé dans le dépliant des activités « *Relâche ton fou* » pour en faire la promotion;

CONSIDÉRANT QUE, dans un but d'inciter les citoyens à l'utiliser, le service de transport de la MRC propose d'offrir gratuitement la carte de membre au transport collectif à tous les étudiants de 17 ans et moins qui souhaitent s'inscrire durant cette période et la gratuité pour tous les déplacements des jeunes de 17 ans et moins du 4 au 12 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'inscription gratuite (don d'une valeur 10 \$) et les déplacements gratuits (don d'une valeur de 3,33 \$ à 4,00 \$ par déplacement) pour tous les jeunes de 17 ans et moins qui utiliseront le transport collectif du 4 au 12 mars 2023 dans le cadre de la semaine de relâche scolaire;

QUE la directrice au développement territorial et responsable du transport, madame Vanessa Caron, soit mandatée pour faire les suivis requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 14-01-23

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT RENOUVELLEMENT BAIL – 287 RUE DU BON-PASTEUR

CONSIDÉRANT QUE le bail de location d'espace situé au 287 rue du Bon-Pasteur, est arrivé à échéance le 31 décembre 2022 et que les parties ont la volonté de conclure un nouveau bail;

CONSIDÉRANT QUE les paramètres du bail échu, à l'exception du terme et du coût, serviront de base pour les discussions pour le prochain bail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la direction générale à négocier les modalités du bail pour la location d'un espace dans l'Édifice de La Matanie dont l'adresse civique est le 287 rue du Bon-Pasteur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 15-01-23

TRAVAUX VENTILATION ÉDIFICE DE LA MATANIE - STANTEC - CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT l'octroi de contrat suite à l'appel d'offres public pour la modification de la ventilation de l'édifice administratif de la MRC (résolution 213-04-22) et le début des travaux en date du 26 septembre 2022;

CONSIDÉRANT le certificat de réception provisoire de la firme Stantec Expert-Conseils mentionnant que, suite à une visite effectuée le 14 décembre 2022, les travaux prévus aux documents contractuels ont été exécutés et que la construction est prête pour l'usage auquel elle est destinée;

CONSIDÉRANT la liste des ouvrages nécessitant correction et de ceux inachevés, que celle-ci n'est pas exhaustive et ne dégage en rien l'entrepreneur de ses responsabilités en vertu du contrat;

CONSIDÉRANT la retenue de 10 %, soit un montant de 28 000,89 \$, appliquée sur les paiements effectués à ce jour à l'entreprise Construction René-Bouchard inc. (CRB);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie accepte la recommandation de l'ingénieur de la firme Stantec Expert-Conseils et autorise la libération de la moitié de la retenue de 10 % appliquée sur les paiements effectués à ce jour, et que l'autre 5 %, soit un montant de 14 000,45 \$, soit retenu jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 16-01-23

CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 508-09-22 - SOUMISSION POUR LA MISE À NIVEAU DE LA LICENCE DU SERVEUR S2 (ACCÈS ÉDIFICE PROGRAMMATION DES PORTES)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 508-09-22 concernant la mise à niveau de la licence du serveur S2 pour la programmation des portes de l'Édifice;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la provenant des fonds associés à cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE corriger la résolution numéro 508-09-22 pour y lire :

« ..., le tout financé par le budget de fonctionnement; »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 17-01-23

COSMOSS - MODIFICATION AUX CONTRATS DES D'AGENTES DE CONCERTATION COSMOSS LA MATANIE ET ANNULATION DE LA RÉOLUTION DE DÉMISSION (671-12-22)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 671-12-22 concernant la démission de madame Mélissa Felx-Séguin, agente de concertation effective au 13 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux discussions avec la coordonnatrice COSMOSS, madame Felx-Séguin a convenu de maintenir son poste avec un nombre d'heures moindre;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Langlois, agente de concertation, a manifesté l'intérêt d'augmenter le nombre d'heures à son contrat;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 397-07-22 relative aux contrats de travail pour 2022-2023 du personnel relevant de la démarche COSMOSS pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser la modification du contrat de travail de madame Mélissa Felx-Séguin, à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour diminuer les heures à 16 heures/semaine jusqu'au 30 juin 2023, avec prise d'effet le 9 janvier 2023 et d'annuler la résolution 671-12-22;

D'autoriser la modification du contrat de travail de madame Caroline Langlois, à titre d'agente de concertation de la démarche COSMOSS dans la MRC de La Matanie, pour augmenter les heures à 32 heures/semaine jusqu'au 30 juin 2023, avec prise d'effet le 9 janvier 2023;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, ou le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, soient et sont autorisés à signer les modifications aux contrats de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 18-01-23

REMPLACEMENT DU REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ALT NUMÉRIQUE DESJARDINS

CONSIDÉRANT la résolution numéro 382-06-17 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la conclusion d'une entente avec les partenaires en vue de relancer le projet d'incubateur d'entreprises en imagerie numérique, soit par le financement sur trois ans de l'organisme l'Alt Numérique;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 505-09-17 du comité administratif de la MRC de La Matanie et la présence d'un représentant de la MRC au sein du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif, l'Alt Numérique;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Olivier Banville, à titre de représentant de la MRC, celui-ci désirant se consacrer à son nouveau rôle de président du conseil d'administration du Cégep de Matane;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité :

DE désigner madame Vanessa Caron, directrice du développement territorial et responsable du transport, afin de représenter la MRC de La Matanie au sein du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif, l'Alt Numérique Desjardins.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 19-01-23

AUTORISATION SIGNATURE - ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À LA MRC DE LA MATANIE POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS (CRIMINALITÉ) 2022-2023 ET 2023-2024 DU MSP

CONSIDÉRANT la résolution numéro 398-07-22 demandant une aide financière au Programme de soutien aux municipalités en prévention de la criminalité 2022-2024, volet 2 - mise en place de mesures préventives découlant d'un plan d'action ou d'une politique en matière de sécurité des personnes ou des espaces publics;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie porte le dossier et a transmis la demande de financement au ministère de la Sécurité publique pour le projet d'activités après-école dispensées par la Maison des jeunes de Matane - La Lucarne (service Repairs) de même que la bonification du travail de rue;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie contribuera financièrement pour un montant de 2000\$/année pendant deux (2) ans, payable par le FRR volet 2;

CONSIDÉRANT QUE le MSP a confirmé un financement de 37 500 \$ dans le cadre dudit programme pour 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du protocole d'entente précisant les obligations des parties ainsi que les modalités de versement de l'aide accordée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Dominique Roy et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, madame Line Ross, est à signer tous les documents nécessaires dont l'entente avec le MSP de même qu'une entente à convenir avec la Maison des jeunes de Matane (MDJ) pour le déploiement du service.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 20-01-23

TÉLÉCOMMUNICATIONS : SERVICE D'URGENCE – PARTAGE DES FRAIS DU RÉSEAU DE RADIOCOMMUNICATION COMMUN POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT l'entente relative au réseau de communication commun des MRC de La Matanie, de La Mitis et de La Matapédia, mis en place par les MRC pour les services de sécurité incendie de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE les frais communs de dépenses de fonctionnement pour l'année 2022 sont partagés entre les territoires des trois MRC, au prorata des populations de chacune d'elle, soit un montant de 14 616,21 \$ pour le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matapédia, responsable de l'entente et de la gestion du réseau de radiocommunication commun, a facturé un montant net de 14 616,21 \$ à la MRC de La Matanie pour l'année 2022, et ce, en fonction du partage convenu;

CONSIDÉRANT QUE les frais de fonctionnement des équipements communs et de ceux reliés au territoire de la MRC de La Matanie, sont repartis entre les services de sécurité incendie en proportion de la population desservie, soit :

66,6 % Ville de Matane
25,9 % Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie
7,5 % Saint-Ulric

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du document "Partage des frais du réseau de radiocommunication commun" établissant les montants à rembourser à la MRC de La Matapédia et à facturer aux services de sécurité incendie et Saint-Ulric pour l'année 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le remboursement à la MRC de La Matapédia de la facture #28066, au montant de 14 616,21 \$, et la refacturation des sommes dues par le SRSI, la ville de Matane et à la municipalité de Saint-Ulric pour l'année 2022, comme suit :

Facturation des sommes dues :

- au SRSI de la MRC de La Matanie	3 783,75 \$
- à la ville de Matane	9 735,25 \$
- à la municipalité de Saint-Ulric	1 097,21 \$

Total net 14 616,21 \$

QUE la directrice générale et greffière-trésorière ou la directrice à la gestion financière soient et sont autorisées à procéder pour donner suite à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 21-01-23

**DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS -
RELOCALISATION DE LA FIBRE OPTIQUE DU RÉSEAU INFOROUTE**

CONSIDÉRANT QUE l'Inforoute dessert la bibliothèque municipale des Méchins (164, rue Principale) laquelle sera prochainement relocalisée au 185, rue Principale (ancienne Caisse Desjardins);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins a demandé à la MRC d'intervenir dans le processus de déménagement de la fibre optique, de l'informer de la marche à suivre et des coûts reliés à ce transfert;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Les Méchins doit transmettre à la MRC une résolution confirmant le remboursement de la totalité des frais relatifs au déménagement de la fibre optique;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la desserte de l'Inforoute doit être autorisée par le comité de gérance du réseau commun de fibres optiques Inforoute;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Caron et résolu à l'unanimité :

DE transmettre une demande au comité de gérance de l'Inforoute pour le déménagement de la fibre optique de la municipalité de Les Méchins;

D'accepter, suite aux orientations du comité de gérance de l'Inforoute, de faire le suivi avec l'entreprise désignée pour la relocalisation (ingénierie et déménagement) de la fibre optique de la municipalité de Les Méchins, incluant l'obtention de permis;

QUE monsieur Oliver Banville, directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, soit la personne responsable désignée pour le suivi du projet avec les différents intervenants;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le paiement de la facture, le tout conditionnel à l'accord préalable, par résolution, de la municipalité de Les Méchins confirmant le remboursement de la totalité de la facture à la MRC.

ADOPTÉE

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2023-2028 DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DES MONTS-ET-MARÉES

ORIENTATIONS - INCUBATEUR OVIN

Discussions à prévoir à la réunion de travail du Conseil de janvier.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 22-01-23

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Eddy Métivier et résolu à l'unanimité de fermer la séance.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et greffière-trésorière,
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*